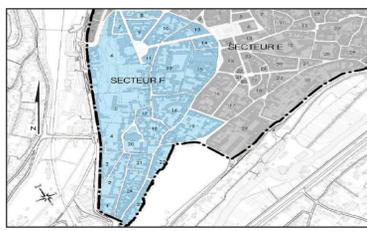


**GRAND POITIERS**  
Commune de Poitiers

**SECTEUR SAUVEGARDE DE POITIERS**

**PLAN REGLEMENTAIRE**

**Secteur F**  
Echelle 1/1000



**Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur**  
Plan graphique du règlement

- avril 2016 - modification M1 -

MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
B. A. L. NOUVELLE AQUITAINE  
GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

ILOT + n° fiche + n° modification	ADRESSE	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
<b>SECTEUR F</b>		
F02-2-001	18, rue Jules Ferry	prévu à démolir sans réaménager la cour
F02-3-002	18, rue Jules Ferry	garage aérien à détruire pour réaménager la cour
F02-22-003	2, rue du Couvier	construction à supprimer pour assurer la continuité des plantations le long de la rue de Carnot
F02-19-004	8, rue du Couvier	deux constructions de qualité médiocre à remplacer par une construction sur rue
F03-18-001	5, rue du Couvier	construction annexe à démolir à l'occasion de l'opération de reconstruction
F03-22-002	9, rue du Couvier	construction annexe à démolir à l'occasion de l'opération de reconstruction
F03-23-003	entre 9 et 10bis, rue du Couvier	construction annexe à démolir à l'occasion de l'opération de reconstruction
F03-14-004	105, bd de Pont-Achard	à démolir
F04-18-001	16, rue St-Hilaire	prévu à démolir à l'occasion d'une éventuelle reconstruction de l'école pour couvrir les vues sur la ville
F04-4-002	12, rue St-Hilaire	deux extensions à démolir pour reconstruire la cour devant l'hôtel
F05-13-001	35, bd de Pont-Achard	garage à démolir à l'occasion de l'opération de reconstruction urbaine
F06-8-003	13, bd de Pont-Achard	construction à démolir à l'occasion de l'opération de reconstruction urbaine et de dégagement de la cour
F08-8-003	12, rue Arthur Ranc	extensions existantes sur la cour à supprimer à l'occasion de la reconstruction de l'îlot
F08-5-001	5, rue Jacques de Grailly	à démolir
F08-1-002	4, rue Jacques de Grailly	annexe à supprimer pour redonner sa qualité à la cour
F10-19-001	2bis et 3er, rue des Ecoisais	volumes à supprimer à l'occasion de l'opération de reconstruction urbaine pour reconstruire le jardin de l'hôtel
F10-21-002	8bis, rue des Ecoisais	à démolir
F10-9-003	8, rue des Ecoisais	garage à remplacer par une construction mieux insérée
F10-23-004	8bis, rue des Ecoisais	garage à remplacer par une construction mieux insérée
F12-25-001	13, rue Théophraste Renaudot	constructions provisoires à supprimer et à remplacer éventuellement dans le cadre de la reconstruction du Rectoast
F13-41-002	rue de la Traversée	constructions provisoires à supprimer et à remplacer éventuellement dans le cadre de la reconstruction du Rectoast
F13-11-003	Lucie Victor Hugo	à démolir
F14-12-001	13, rue Charles Gide	construction sans intérêt à remplacer par un volume mieux adapté
F14-5-002	1er, rue Carnot	constructions provisoires à supprimer et à remplacer éventuellement de l'îlot
F14-7-003	6, rue Carnot	volumes annexes à supprimer dans le cadre de la reconstruction de l'îlot
F15-24-001	44, rue Carnot	démolition de l'extension à rez-de-chaussée pour dégager la façade protégée sur la rue
F15-32-001	32 et 34, rue Carnot	à démolir
F16-24-001	13ter, rue du Général Demany	à démolir
F17-19-001	70, rue Théophraste Renaudot	à démolir
F17-19-001	13, rue de la Tranchée	deux constructions sans intérêt à démolir pour dégager la façade du réservoir d'eau et pour rétablir le passage piétonnier
F18-13-001	rue Léopold Thillard	à démolir
F20-7-001	20, rue de la Tranchée (Doyenné)	démolir les extensions pour dégager le Doyenné
F22-29-001	57, rue de la Tranchée	constructions annexes à démolir pour assurer la continuité des fonds de jardins
F22-18-002	49, rue de la Tranchée	constructions annexes à démolir pour assurer la continuité des fonds de jardins
F22-17-003	47, rue de la Tranchée	constructions annexes à démolir pour assurer la continuité des fonds de jardins
F22-16-004	45, rue de la Tranchée	constructions annexes à démolir pour assurer la continuité des fonds de jardins
F24-2-005	27, rue de la Tranchée	à démolir
F24-42-001	51, rue Jules Ferry	annexe à démolir pour permettre une meilleure utilisation de la parcelle et réaliser un espace de respiration en cour d'îlot
F24-30-002	98, rue de la Tranchée	annexe à démolir pour permettre une meilleure utilisation de la parcelle et réaliser un espace de respiration en cour d'îlot
F24-29-003	96bis, rue de la Tranchée	annexe à démolir pour permettre une meilleure utilisation de la parcelle et réaliser un espace de respiration en cour d'îlot
F24-15-004	72, rue de la Tranchée	annexe à démolir à l'occasion de l'opération de reconstruction
F24-68-005	19, rue Jules Ferry	annexe à démolir pour redonner ses proportions au jardin
F28-65-006	110bis, rue Jules Ferry	volumes sans intérêt à démolir dans le cadre de l'opération de reconstruction

**Légende du Plan de Sauvegarde & Mise en Valeur**

1 - Limite du secteur sauvegardé

2 - Immeuble soumis à la législation sur les Monuments Historiques (inscription ou classement):

- 2a - Immeuble protégé en totalité
- 2b - Façades (et/ou toitures) protégées
- 2c - Fragments/partie de construction ou vestige protégé
- 2d - Espace libre protégé (pour et/ou jardin)

3 - Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre du PSMV pour son intérêt patrimonial:

- 3a - Protection de type a - Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont l'altération est interdite, et dont la modification est soumise à conditions
- 3b bis - Fragment d'immeuble ou élément d'architecture protégé
- 3b - Protection de type b - Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont le réaménagement est autorisé sous conditions
- 3c - Mur de clôture à conserver, reconstruire ou créer
- 4 - Immeuble ou partie d'immeuble, pouvant être conservé, amélioré ou démolir
- 5 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées (cf. état)
- 6 - Limite d'implantation des constructions : limite imposée d'implantation et hauteur de constructions
- 7 - Emprise maximale de construction des nouvelles constructions sur rue (EMCR)
- 8 - Emprise maximale de construction des nouvelles constructions en cour d'îlot (EMCI)
- 9 - Immeuble devant faire l'objet d'une modification
- 10 - Espace constructible

11 - Espace libre soumis à prescriptions particulières:

- 11a - Espaces libres, à dominante résidentielle, soumis à prescriptions particulières (DR)
- DR1 - Espace résidentiel / cour de qualité à conserver
- DR2 - Espace de dégagement améliorer ou à créer
- 11b - Espaces libres à dominante végétale, soumis à prescriptions particulières (DV)
- DV1 - Jardins et toitures à conserver
- DV2 - Espace de dégagement à dominante végétale à améliorer ou à créer
- 12 - Plantations à restaurer
- 13 - Ordonnance végétale (alignement, mail, etc.) à préserver ou à remplacer, dont il ne peut être porté atteinte à la composition d'ensemble
- 14 - Arbre remarquable à préserver
- 15 - Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- 16 - Liaison piétonne à conserver ou à créer et percher
- 17 - Possibilité d'ouverture visuelle ou perspective à préserver ou à créer

ILOT + n° fiche + n° modification	ADRESSE	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
<b>SECTEUR F</b>		
F01-21-M01	153, bd du Pont-Achard	Modifier le volume de toiture en cohérence avec le bâtiment et le contexte et retravailler la clôture sur rue
F02-14-M01	2, rue Le Cerve	pour mettre en valeur la façade ouest/mur de l'immeuble situé à l'est, il est souhaitable de rechercher une meilleure volumétrie entre les deux constructions
F03-11-M02	4, rue Jules Ferry	retailer le versant de toiture en tuiles
F03-24-M01	8bis, rue du Couvier	améliorer le traitement architectural des volumes adjoints en façade arrière
F05-21-M01	12, rue St-Hilaire (sur jardin)	traiter la terrasse en espace accessible aux piétons pour offrir un belvédère sur le coté ou
F07-13-M01	23, rue Théophraste Renaudot	clôture à reprendre / annexe à modifier
F07-8-M02	16, bd de Verdun	reprendre le volume à l'étage de l'annexe
F08-1-M01	Angèle rue des Ecoisais et Arthur Ranc (La Poste)	supprimer la surélévation (3 niveaux) réalisée sur le volume du cœur d'îlot
F09-8-M01	9, bd de Verdun	retravailler et supprimer le dernier niveau
F10-10-M01	16, rue Théophraste Renaudot	retravailler la couverture de la cour (ventrière)
F12-6-M01	14, rue Victor Hugo	dégager les constructions proches de la façade arrière et harmoniser les toitures des concaves attiques
F12-19-M02	39, rue Théophraste Renaudot	végétaliser la couverture du parking enterré
F13-1-M01	14, place du Maréchal Leduc	traiter les murs mitoyens au-dessus des constructions protégées comme des façades à part entière
F13-21-M02	7, rue Victor Hugo	traiter les murs mitoyens au-dessus des constructions protégées comme des façades à part entière
F13-18-M03	5, rue Victor Hugo	donner sa cohérence au volume de toiture
F14-8-M01	25, rue Charles Gide / arrière du 8, rue Carnot	reprendre le traitement architectural du garage
F14-6-M02	4, rue Carnot	retravailler la surélévation et la toiture
F14-4-M03	23, rue Charles Gide (cœur d'îlot)	volume à modifier ou traitement du grand mur ouvrier
F15-38-M01	26, rue Carnot	harmoniser les toitures situées dans les cours
F15-30-M02	24, rue Carnot	harmoniser les toitures situées dans les cours
F18-20-M01	6, rue du Général Demany	améliorer le traitement et la couverture de l'extension
F18-9-M02	15, rue du Doyenné	retravailler le rez-de-chaussée du bâtiment
F19-30-M01	50, rue de Blossac	modifier la toiture de la touraille sud-ouest et de l'auvent vitré
F20-7-8-M01	4, rue du Doyenné (Doyenné St-Hilaire)	Dégager la façade arrière du Doyenné, réaliser en restaurant la galerie du rez-de-chaussée - reconstruire un petit jardin - refaire le mur de clôture situé sur la rue de la Tranchée
F20-12-M02	rue St-Hilaire	reprendre le stationnement et sa couverture au profit d'un traitement végétal mettant en évidence l'occupation archéologique du site
F23-18-M01	99, rue de la Tranchée	modifier le volume de couverture en supprimant la terrasse et en intégrant l'étalage existant
F24-4-M01	50, rue de la Tranchée	modifier la toiture
F24-14-M02	70, rue de la Tranchée	modifier la toiture
F24-15-M03	72, rue de la Tranchée	améliorer le traitement architectural du volume de liaison et reprendre le volume de toiture
F24-52-M04	27, rue Jules Ferry	modifier les toitures des volumes annexes
F24-25-M05	90, rue de la Tranchée	modifier la lucarne et supprimer les éléments techniques en façade et en toiture

